

Edition : Du 10 au 11 octobre 2025 P.39
Famille du média : PQN (Quotidiens nationaux)
Périodicité : Quotidienne
Audience : 682000
Sujet du média : Economie - Services



Journaliste : L. Bo.
Nombre de mots : 722

PATRIMOINE

Le levier des rachats partiels sur PEA

Effectuer des retraits sur un plan d'épargne en actions de plus de cinq ans permet au futur retraité de percevoir les gains non taxés avec la seule obligation de s'acquitter des prélèvements sociaux.

À la retraite, certains titulaires de plans d'épargne en actions (PEA) savent déjà plusieurs années se soustraire partiellement à la fiscalité de leur épargne en réalisant des rachats partiels. Cette stratégie, qui fait la part belle aux actions européennes, permet également d'écarter le plus longtemps possible les versements de 100 000 euros, car les gains ne sont pas imposables de façon courante. Pour bénéficier de la prime exceptionnelle de 10 % de 2025, l'ancien de 2014, l'ancien de 2014, l'ancien de 2014...

Les rachats partiels sur PEA sont une stratégie d'investissement qui permet de bénéficier de la prime exceptionnelle de 10 % de 2025, l'ancien de 2014, l'ancien de 2014, l'ancien de 2014...

Pour bénéficier de la prime exceptionnelle de 10 % de 2025, l'ancien de 2014, l'ancien de 2014, l'ancien de 2014...

Cette particularité permet aux titulaires de plans d'épargne en actions (PEA) de bénéficier de la prime exceptionnelle de 10 % de 2025, l'ancien de 2014, l'ancien de 2014, l'ancien de 2014...

Utiliser les rachats

En effet, selon les principes de la stratégie de rachats partiels, les gains non taxés sont perçus au moment du rachat partiel. Cette stratégie permet de bénéficier de la prime exceptionnelle de 10 % de 2025, l'ancien de 2014, l'ancien de 2014, l'ancien de 2014...

pour capital de la plus-value. Cette stratégie permet de bénéficier de la prime exceptionnelle de 10 % de 2025, l'ancien de 2014, l'ancien de 2014, l'ancien de 2014...

« Dans une certaine mesure, cette tactique permet de consommer les dividendes et de préserver en partie le capital », ajoute Thibault Delahaye, président de Delahaye Patrimoine. Par exemple, dans le secteur bancaire ou de l'immobilier coté, certains titres délivrent 5 % ou 6 % de rendement annuel. « En adoptant cette stratégie, on ne vise plus la plus value des titres en portefeuille mais la régularité des distributions destinées à étoffer son besoin de revenus complémentaires »

PEA pour les investisseurs qui veulent bénéficier de la prime exceptionnelle de 10 % de 2025, l'ancien de 2014, l'ancien de 2014, l'ancien de 2014...